



**SCEA GRARD B et D**  
**1 rue de BIHUCOURT**  
**62121 BEHAGNIES**

**DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER  
UN ELEVAGE DE 2800 BOVINS A L'ENGRAIS**

**RESUME NON TECHNIQUE  
DE L'ETUDE D'IMPACT**

**et**

**RESUME NON TECHNIQUE  
DE L'ETUDE DE DANGER**

**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS

TERRES d'**a**VENIR

NOVEMBRE 2017





## RESUME NON TECHNIQUE

Le présent dossier porte sur le projet d'extension de l'élevage de bovins à l'engrais de la **SCEA GRARD B ET D** dont le siège d'exploitation est à **BEHAGNIES**.

Il doit permettre de répondre aux exigences réglementaires prévues pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) soumises à autorisation. Il comporte les éléments suivants :

- Une demande d'autorisation d'exploiter un élevage soumis aux Installations Classées pour l'Environnement de **2800 bovins à l'engrais**; sur **deux sites d'élevage**, l'un à **BEHAGNIES** et l'autre à **BOUSIES** ;
- Une présentation du projet et les motivations pour le réaliser;
- Une étude d'impact ;
- Une étude de danger ;
- Une notice d'hygiène et de sécurité.



### PRESENTATION DU DEMANDEUR :

Messieurs GRARD Bruno et GRARD Damien sont les gérants de la SCEA GRARD B ET D.

La SCEA GRARD B ET D a regroupé les activités d'engraissement de Bovins de trois exploitations individuelles existantes aux noms respectifs de Messieurs Bruno GRARD à BEHAGNIES, Damien GRARD à BEHAGNIES et Philippe DESBARBIEUX à BOUSIES.

### LEPROJET

Le projet présenté par la SCEA GRARD B ET D portera la capacité totale à **2800 bovins** grâce à la **construction de deux nouvelles stabulations, créant 924 places sur le SITE PRINCIPAL de BEHAGNIES**.

- ↪ Sur le SIEGE à BEHAGNIES : les 80 places de bovins à l'engrais existantes sont désaffectées – il n'ya plus d'élevage de bovins à l'engrais sur le site.
- ↪ Sur le SITE PRINCIPAL à BEHAGNIES : la création des 924 nouvelles places additionnées aux 1636 places existantes porte la capacité du site à 2560 places de bovins à l'engrais
- ↪ Sur le SITE SECONDAIRE à BOUSIES : les 120 places de bovins à l'engrais existantes ne subissent aucune modification.
- ↪ Sur les Pâtures de la SCEA GRARD B ET D : en été elles permettent d'accueillir 120 bovins à l'engrais supplémentaires.
- ↪ AU TOTAL : 2800 places de bovins à l'engrais.

### ICPE - INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Les 3 sites sont déjà connus aux ICPE et bénéficient

- d'un arrêté d'autorisation d'exploiter pour 1000 bovins (SIEGE et SITE PRINCIPAL)
- de deux récépissés de déclaration respectivement pour 400 bovins (SITE PRINCIPAL) et 100 bovins (BOUSIES).

Au titre des ICPE, l'atelier de **2800 BOVINS A L'ENGRAIS** est soumis à autorisation, rubrique 2101-1-a.

### LES 3 SITES D'ELEVAGE ET LES PRAIRIES

Les **trois sites** de la SCEA GRARD B ET D sont existants sur les communes de :

<b>BEHAGNIES</b>	CP 62121 INSEE 62103	SIEGE	1 rue de BIHUCOURT	Section A, parcelles 279,280, 363, 364
<b>BEHAGNIES</b>	CP 62121 INSEE 62103	SITE PRINCIPAL	Chemin de GOMIECOURT	Section ZD, parcelles 23, 24, 25, 26, 64
<b>BOUSIES</b>	CP 59222 INSEE 59099	SITE SECONDAIRE	Chemin aux arbres	Section A parcelles n° 3724 et 3726

La SCEA cultive 119.39 ha dont **55,93 ha de prairies permanentes**.

Ces prairies sont sur les communes de :

- **BEHAGNIES, SAPIGNIES et GOUVES pour le Pas de Calais**
- **BOUSIES, GHISSIGNIES et HON HERGIES pour le Nord.**

### MODE DE LOGEMENT

La SCEA GRARD loge tous ses animaux en aire paillée intégrale ou en pente paillée. Il n'y aura qu'une production de **FUMIER**.

- ↪ Sur le SITE PRINCIPAL, les stabulations existantes sont soit des aires paillées soit des pentes paillées. Les nouvelles places créées le seront en aire paillée intégrale. Dans ces deux modes de logement fortement paillés il y'a uniquement la production de fumier compact.
- ↪ Sur le SITE SECONDAIRE, la stabulation existante est aménagée en aire paillée intégrale. Dans ce mode de logement fortement paillé il y'a uniquement la production de fumier compact.

### GESTION DES EFFLUENTS

La SCEA GRARD loge tous ses animaux en aire paillée intégrale ou en pente paillée. Il n'y aura qu'une production de **FUMIER**.

- ↪ Sur le SITE PRINCIPAL, la gestion du fumier évacué régulièrement vers les fumières couvertes permet d'obtenir un produit qui répond à la **norme NFU44-051** permettant l'épandage sans plan d'épandage. Toutefois la SCEA conserve **un plan d'épandage de 283.96 ha de SAU dont 273.18 Ha épandables** sur ses propres terres et celles d'un exploitant de la commune qui leur met à disposition. Ce plan porte sur les communes de BEHAGNIES, SAPIGNIES, BIEFVILLERS LES BAPAUME, BEUGNATRE, BIHUCOURT, FAVREUIL, GOUVES.
- ↪ Sur le SITE SECONDAIRE, **le plan d'épandage porte sur une SAU de 49,22 ha dont 26,35 Ha épandables**. Ce plan porte sur les communes de BOUSIES, GHISSIGNIES et HON HERGIES.

### CHOIX DU PROJET

Aujourd'hui, la spécialisation de l'activité et la réponse aux demandes des marchés vis-à-vis de la traçabilité des animaux produits a entraîné un allongement des durées d'engraissement des animaux et une modification de la conduite de l'élevage.

Ne pas opter pour un développement des places entrainerait une perte de débouchés qui aujourd'hui sont présents.

- ↪ **Le SITE PRINCIPAL de BEHAGNIES a été choisi pour accueillir ces nouvelles places** pour plusieurs raisons :
  - il respecte les règles de distances vis-à-vis des tiers,
  - il a déjà un caractère artificialisé à la différence du site de BOUSIES qui lui aussi est à distance réglementaire mais aurait nécessité de supprimer de la surface de pâture pour construire de nouvelles places.
- ↪ Dans le même temps, **le SIEGE à BEHAGNIES sera désaffecté pour l'activité d'élevage de bovins à l'engrais**. Les unités de logement des bovins y étaient à moins de 100 mètres des habitations.
- ↪ **Le SITE SECONDAIRE de BOUSIES ne subira aucune modification**. Situé au milieu des prairies il permet de regrouper les jeunes bovins avant leur phase d'engraissement.

### L'ENVIRONNEMENT DU PROJET

Le projet présenté se situe sur deux secteurs ruraux différents :

- ↪ **BEHAGNIES** : commune rurale de 112 habitants dans le sud ARTOIS sur le périmètre du SAGE de la Sensée, caractérisé par un paysage de plateau cultivé traversé par des voies de trafic important (TGV, autoroute...) et ponctué de nombreuses éoliennes.
- ↪ **BOUSIES**, bourg rural de 1724 habitants dans la Sambre Avesnois, sur le périmètre du SAGE de l'Escaut, caractérisé par un paysage de bocage.

## IMPACT DU PROJET

### PROJET RESPECTANT LES EQUILIBRES ECONOMIQUES.

Un investissement raisonné permet de conforter un élevage présent sur deux sites dédiés à l'élevage en produisant des animaux qui répondent aux attentes des acteurs du commerce de bovins dans la région.

### PROJET RESPECTANT L'ENVIRONNEMENT :

Le nouveau projet respecte les normes en vigueur.

Les choix d'élevage permettent un impact réduit sur :

- l'eau : l'augmentation de prélèvements liés à l'abreuvement se fait dans un secteur où la sollicitation de la nappe le permet,
- l'air : les choix techniques en matière de ventilation associés aux litières accumulées permettent de limiter les odeurs, il n'y a pas de production de lisier favorisant les GES et les prairies constituent un puits de carbone.
- le voisinage : toutes les unités retenues sont à plus de 100 mètres permettant ainsi d'éloigner toutes les activités des habitations.

Le projet de développement du SITE PRINCIPAL de BEHAGNIES préserve le SITE SECONDAIRE de BOUSIES au cœur du bocage.

Sur le SITE PRINCIPAL, la biodiversité qui paraît la plus impactée par ce projet avec la suppression d'un linéaire de haie, sera compensée par une augmentation des linéaires de haies et d'alignements d'arbres qui seront implantés sur le site pour en compléter également son intégration paysagère.

### PROTECTION DES TIERS :

La construction de nouvelles places se fera à plus de 100m des tiers, 35m de tout cours d'eau et 35m du forage existant, sur un site isolé en plaine, sur le SITE PRINCIPAL de BEHAGNIES.

Le SIEGE de BEHAGNIES qui n'est qu'à 50 m du 1<sup>er</sup> tiers, sera désaffecté. Il n'y aura plus aucune place de bovins à l'engrais sur le site. Son activité sera fortement réduite.

Les niveaux de bruit constatés lors des activités des sites et prévus après projet respectent les préconisations en matière de niveaux de bruit et d'émergence.

Le SITE SECONDAIRE situé au cœur des prairies ne subira aucune modification, les tiers ne seront pas impactés.

### MAITRISE DES ODEURS :

Sur les différents sites, la ventilation des bâtiments permet de maîtriser les nuisances olfactives éventuelles liées à la présence de bovins en stabulations paillées. Il n'y a aucune production de lisier. De plus, aucun bâtiment d'élevage ne sera à moins de 100 mètres des tiers.

### GESTION DES DECHETS :

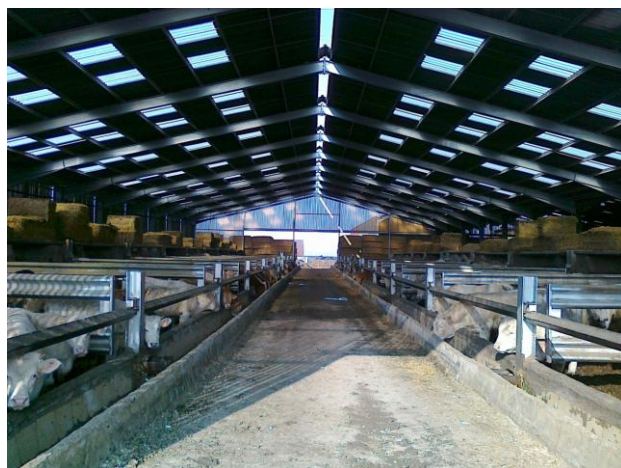
Sur les différents sites, les déchets liés aux activités d'élevage sont gérés en fonction de leur nature tant au niveau du stockage qu'au niveau de leur évacuation via des filières agréées.

### PRESERVATION DU PAYSAGE :

Sur le SITE PRINCIPAL, les nouvelles stabulations sont prévues à l'arrière du site, permettant de ne pas créer un nouvel élément à impact visuel. Les plantations existantes et futures permettront d'améliorer son intégration paysagère.

Sur le SITE SECONDAIRE, l'unique bâtiment au cœur des prairies bocagères ne subira aucune modification.

**C'est pourquoi la SCEA GRARD B ET D sollicite la possibilité de mettre en œuvre son projet de 2800 bovins à l'engrais sur deux sites à BEHAGNIES ET BOUSIES en permettant d'éloigner la totalité des bovins à l'engrais à plus de 100 mètres des tiers tout en respectant l'environnement.**



LA COMPATIBILITE DU PROJET AVEC LES PLANS, SCHEMAS ET PROGRAMMES :

Le projet présenté est compatible avec :

- ◆ les documents d'urbanismes :  
Sur BEHAGNIES, ni SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale), ni PLU, mais RGU (Règles Générales d'Urbanisme)  
Sur BOUSIES, pas de SCOT mais un PLU (Plan Local d'Urbanisme)
- ◆ les PPRI (Plan de Prévention des risques inondation)  
Sur BEHAGNIES, PPRI de la Sensée en cours d'élaboration  
Sur BOUSIES, PPRI de la Vallée de l'Ecaillon en cours d'élaboration
- ◆ le SDAGE Artois Picardie 2016-2021, notamment grâce à la gestion raisonnée de ses fumiers
- ◆ les SAGES de la SENSEE (BEHAGNIE) et de l'ESCAUT (BOUSIES) qui sont en élaboration
- ◆ le SRCAE - schéma régional du climat de l'air et de l'énergie (SRCAE), en visant la réduction des GES et la réduction des consommations énergétiques,
- ◆ le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA), par la bonne gestion de l'usage des produits phytosanitaires,
- ◆ le SRCE-TVB, schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue, en favorisant le maintien des corridors écologiques
- ◆ les Programmes d'actions en Zones Vulnérables au titre de la Directive Nitrates d'Origine Agricole, par la mise en place des pratiques de bonnes gestions des épandages et de la fertilisation



**A l'énumération des mesures mises en place par la SCEA GRARD B ET D pour protéger, préserver et ne pas "polluer" les milieux concernés : Eaux, Sol, Air, Biodiversité, on peut conclure que le projet présenté ne contrarie pas les objectifs visés de respect de l'environnement.**



## RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGER

En élevage de bovins les enjeux sont de disposer d'un outil de production efficace, améliorer les conditions de travail, satisfaire aux attentes de la société.

On caractérise souvent le risque de la façon suivante :  $\text{Risque} = \text{Danger} \times \text{Exposition}$

↪ Danger = toute source d'accident ou de maladie, pouvant être générée par les animaux, le matériel de travail, les équipements, les méthodes ou pratiques de travail.

↪ Exposition = fréquence à laquelle les personnes peuvent être exposées à un danger.

↪ Risque = probabilité, forte ou faible que quelqu'un soit exposé à un danger.

Pour supprimer (ou réduire) le risque, il convient de supprimer (ou réduire) le danger et / ou l'exposition des personnes à ce danger.

**Les risques MAJEURS pour la SCEA GRARD B ET D sont ainsi définis comme les suivants :**

- Températures faibles entraînant des risques d'altération des canalisations d'eau et un défaut d'eau pour le cheptel,
- Canicule entraînant des risques d'atteinte à la santé du cheptel,
- Malveillances, négligences ou risques technologiques internes entraînant des risques d'Incendie d'un bâtiment.

Parmi ceux-ci le risque prépondérant est l'incendie et de nombreuses mesures sont prises par la SCEA GRARD B ET D. A cela s'ajoute, le risque sanitaire en élevage qui n'est également pas à négliger, et pour lequel la SCEA GRARD B ET D œuvre activement pour en limiter les risques.

### LES RISQUES D'INCENDIE ET MESURES PREVENTIVES

Pour prévenir des risques incendies, des mesures sont associées :

- ↪ La défense intérieure : des extincteurs adaptés aux risques à protéger sont disposés à proximité des points « à risques ».
- ↪ La défense extérieure : moyens mis à disposition des pompiers,
  - sur le SITE PRINCIPAL de BEHAGNIES cette protection est assurée par la présence d'une réserve incendie de 312 m<sup>3</sup> sur le site.
  - sur le SITE SECONDAIRE de BOUSIES cette protection est assurée par la présence de borne à incendie à proximité,

### RISQUE SANITAIRE

Pour prévenir des risques sanitaires, des mesures sont associées :

- ↪ Les cadavres et les déchets de soins vétérinaires sont gérés dans des filières spécialisées d'élimination,
- ↪ Des mesures d'hygiène permettent aux éleveurs d'assurer la maîtrise sanitaire et zootechnique de leur élevage en collaboration avec leur vétérinaire.
- ↪ La lutte contre les rongeurs et les insectes est régulièrement assurée par les exploitants eux-mêmes, à l'aide de produits homologués et autorisés.
- ↪ La SCEA GRARD B ET D met en œuvre des moyens pour réduire les sources d'émission des agents pathogènes tant au niveau des bâtiments que des ouvrages de stockage ou lors des épandages.
- ↪ La SCEA GRARD B ET D met en place des conduites d'élevage appropriées pour maîtriser les risques sanitaires tant au niveau de l'introduction des animaux que sur le suivi de l'état de santé des animaux.

### ORGANISATION DES MOYENS DE SECOURS

Il n'est pas possible d'exclure tout risque et afin de pouvoir réagir convenablement lors de leur arrivée, des mesures spécifiques d'interventions aux risques majeurs sont identifiées.

## L'EXPLOITANT

### La SCEA GRARD B ET D

Siège d'exploitation : 1 RUE DE BIHUCOURT

62121 BEHAGNIES

Tél. 03.21.07.16.65

Représenté par ses gérants :

- ↪ M. Bruno GRARD résidant à BEHAGNIES,
- ↪ M. Damien GRARD résidant à BEHAGNIES.

## L'AUTEUR, AU SEIN DE LA CHAMBRE D'AGRICULTURE

Mme Uriel RAGEOT,

Conseillère référente ICPE et Effluents d'Elevage - Service Bâtiment

Pôle Conseil aux entreprises agricoles

Chambre d'Agriculture du Nord Pas de Calais

56, avenue Roger Salengro – BP 80039 - 62051 ST LAURENT BLANGY Cedex

Tél : 03 21 60 57 56

uriel.rageot@agriculture-npdc.fr



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS